

**1251 - Actions de sensibilisation
à la sécurité routière**

**Plan de déplacements du collège de ROSHEIM
- Convention relative au chantier d'application**

Rapport n° CP/2013/241

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le collège de Rosheim mène une démarche d'écomobilité scolaire appelée 'Plan de Déplacements Collège (PDC)' afin de repenser les trajets domicile - collège pour les élèves, les parents et le personnel de l'établissement.

Le présent rapport a pour objet de soutenir la réalisation du PDC de Rosheim en subventionnant un chantier d'application dirigé par une équipe d'éco-conseillers en formation. Ce chantier d'application est chargé d'élaborer le diagnostic du PDC ainsi que des préconisations utiles au plan d'actions.

Une subvention de 1 500 € HT est proposée pour couvrir les frais liés à la réalisation du chantier d'application, conformément à la délibération du Conseil Général du 7 janvier 2013 actant l'accompagnement du PDC de Rosheim.

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin contribue au développement des modes alternatifs à la voiture individuelle et à l'écomobilité, notamment à destination du public scolaire.

Par une délibération du 7 janvier 2013, le Département s'engage à accompagner les démarches de Plans de Déplacements Collège - PDC (autrement appelées Etablissement Scolaire - PDES) auprès des collèges volontaires du Bas-Rhin afin de promouvoir une mobilité raisonnée dès l'âge collégien.

En fin d'année 2012, le Principal du collège de Rosheim a manifesté son désir de mettre en place un PDC afin de repenser les trajets domicile - collège pour les élèves, les parents et le personnel de l'établissement.

Ce projet est porté par le Principal du collège, accompagné par une équipe-projet rassemblant notamment le personnel du collège, des parents d'élèves, la Mairie, la Communauté de Communes, le Pays Bruche-Mossig-Piémont et le Département.

Une 1^{ère} réunion du comité technique s'est tenue le 10 janvier 2013 et a validé la méthodologie de travail. Cette démarche repose notamment sur l'appui technique d'un groupe de 4 éco-conseillers en formation à l'institut Eco-Conseil. Ce groupe est chargé d'établir le diagnostic du PDC ainsi que des préconisations destinées à alimenter le plan d'actions.

La durée prévue pour la réalisation globale du travail de chantier est de 20 jours, répartis sur une période de 3 mois (mi-janvier à mi-avril 2013). Ce chantier comprend également un volet « diagnostic et préconisations d'actions en vue de la définition d'un Plan de Déplacements Village (PDV) » commandité par la ville de Rosheim.

Le contenu et les modalités de déroulement du chantier d'application sont définis dans un document-projet rédigé par l'équipe d'éco-conseillers en formation et transmis au Département en février 2013.

Afin de marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion de l'écomobilité scolaire et soutenir cette expérimentation, il est donc proposé d'accorder une subvention de 1 500 € pour le chantier d'application du Plan de Déplacements du Collège de Rosheim.

Cette somme est destinée notamment à couvrir les frais liés à la réalisation du chantier d'application et de contribuer aux frais de suivi pédagogique des éco-conseillers en formation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1251	65-65221-51	38 400,00 €	38 400,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le projet de convention pour le chantier d'application du Plan de déplacements du collège de Rosheim avec l'institut Eco-Conseil,
- approuve le cofinancement du PDC du collège de Rosheim à hauteur de 30%, soit 1 500 € HT.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'G. KENNEL', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL